

Avant de commencer

Félicitations pour avoir décidé d'enregistrer votre société à responsabilité limitée extraprovinciale en Ontario!

Si vous êtes une société à responsabilité limitée extraprovinciale qui veut exercer ses activités en Ontario, vous devez enregistrer la dénomination de votre société à responsabilité limitée extraprovinciale en vertu de la *Loi sur les noms commerciaux*.

Avant d'enregistrer la dénomination de votre société à responsabilité limitée extraprovinciale en Ontario, vous pouvez effectuer une recherche dans les dossiers du ministère sur les enregistrements existants à l'adresse ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario afin de vérifier si la dénomination de votre entreprise est déjà utilisée par une autre entreprise et où celle-ci est située le cas échéant. Veuillez consulter [l'avis applicable](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Au cours de votre recherche, veuillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario puisqu'il s'agit d'un processus amélioré, plus rapide et plus convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité d'utiliser une carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter l'avis applicable.

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante.

1. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
2. Dénomination de l'entreprise.
3. Autorité législative responsable.
4. Code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le code SCIAN, veuillez consulter le site [SCIAN](#). Pour les sociétés à responsabilité limitée, seules certaines activités principales sont autorisées.
5. Adresse électronique officielle de l'entreprise. **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
6. Adresse de l'établissement principal.
7. Personne autorisant l'enregistrement.
8. Frais de 60 \$. Envoyez un chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Remplir le formulaire

Coordonnées

Veuillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique.

Dénomination de la société

La dénomination de la société au sein de l'autorité législative responsable où elle a été créée doit être précisée. Le nom de la société doit inclure des mots ou des abréviations permettant de la reconnaître à titre de société à responsabilité limitée, comme l'exigent les lois de l'autorité législative responsable.

Il vous incombe de vous assurer que le nom de votre entreprise est conforme aux exigences de la *Loi sur les noms commerciaux* et des règlements. Veuillez consulter l'avis applicable pour connaître les règles et les restrictions particulières concernant les dénominations sociales en vertu de la *Loi sur les noms commerciaux*. Il se peut que vous deviez également obtenir les consentements à l'utilisation de la dénomination sociale si cela est requis. Si vous enregistrez un nom qui est contraire à la *Loi sur les noms commerciaux* ou aux réglementations, le nom peut être soumis à des mesures de conformité en temps, pouvant aller jusqu'à son annulation.

Autorité législative responsable

Indiquez le nom de l'autorité législative responsable qui régit la société à responsabilité limitée extraprovinciale.

Activité principale

Votre activité principale est la principale activité de votre société. Veuillez vous référer à la liste des activités principales du SCIAN qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquez votre code d'activité principale à partir du lien dans ce formulaire.

Le SCIAN et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Veuillez consulter le site Web du SCIAN et choisir le code qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquez votre code d'activité principale à partir du lien dans ce formulaire. Le code d'activité du SCIAN est un numéro composé de 2 à 6 chiffres qui correspond à l'activité principale d'une société. Vous devez sélectionner le code qui décrit le mieux l'activité principale de votre société. Par exemple, un code pour un salon de coiffure pourrait être « 812116 - salons de coiffure unisexes ». Le code SCIAN est obligatoire en vertu de la *Loi sur les noms commerciaux* et de la *Loi sur les sociétés en commandite* et apparaît sur les dossiers publics créés en vertu de ces lois.

Adresse électronique officielle

Une adresse électronique officielle est requise à des fins administratives et doit être valide. Tous les documents ou avis officiels et la correspondance destinés à la personne morale ou à l'entité visée par la présente demande seront envoyés à cette adresse électronique.

Adresse de l'établissement principal

S'il existe un établissement en Ontario, vous devez fournir l'adresse de l'établissement principal en Ontario. S'il n'existe **pas** d'établissement en Ontario, vous devez fournir l'adresse de l'établissement principal situé **à l'extérieur** de l'Ontario. Si vous possédez une adresse internationale et que le champ « Région » ne s'applique pas, veuillez saisir la « paroisse », le « comté » ou toute autre information équivalente dans ce champ. Cette directive s'applique également à toute adresse internationale dans le formulaire.

Autorisation

Un directeur général, un représentant ou une personne agissant par procuration doit autoriser l'enregistrement.

Directeur général ou représentant autorisant l'enregistrement

Veuillez indiquer si le directeur général ou le représentant qui autorise l'enregistrement est une personne physique, une personne morale ou une entité enregistrée (tout enregistrement avec un numéro d'identification d'entreprise [NIE]) ou une entité « autre ».

Si le directeur général ou le représentant qui autorise l'enregistrement est une personne physique, indiquez son nom complet et son adresse aux fins de signification.

Si le directeur général ou le représentant qui autorise l'enregistrement est une personne morale ou une entité inscrite, indiquez le numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) ou le NIE ou, selon le cas. Indiquez également le nom complet et le poste de la personne qui représente la personne morale ou l'entité enregistrée.

Si le directeur général ou le représentant qui autorise l'enregistrement est une entité « autre », indiquez le nom de l'entité, l'adresse aux fins de signification, ainsi que le nom complet et le poste de la personne qui représente l'entité.

Personne agissant par procuration autorisant l'enregistrement

Une personne agissant par procuration peut être une personne physique, une société ou une entité enregistrée (tout enregistrement avec un NIE) ou une entité « autre ».

Si la personne agissant par procuration qui autorise l'enregistrement est une personne physique, indiquez son nom complet et son adresse aux fins de signification.

Si la personne agissant par procuration n'est pas une personne physique (p. ex., une personne morale ou une autre entité enregistrée), indiquez son nom et son NEO ou BIN, selon le cas, ainsi que son adresse aux fins de signification en Ontario. Indiquez également le nom complet et le poste de la personne qui représente la personne morale ou l'entité enregistrée.

Si la personne agissant par procuration qui autorise l'enregistrement est une entité « autre », indiquez le nom de l'entité, l'adresse aux fins de signification, ainsi que le nom complet et le poste de la personne qui représente l'entité.

Confirmation

La personne-ressource doit confirmer l'exactitude des renseignements soumis.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, imprimez-le, puis envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement exact.

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Direction des services centraux de production et de vérification
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque le paiement ou l'adresse électronique requis, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque **toute autre** information requise ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous **devez** effectuer la transaction par voie **électronique**. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés.

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est traitée par le Ministère. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095